



**RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS
DE LA MRC DE MASKINONGÉ
222, chemin des Dalles
Saint-Etienne-des-Grès (QC) G0X 2P0
TÉLÉPHONE (819) 268-6797**

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-022
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé:

QUE le conseil d'administration a adopté, ce 11 août 2026, le règlement numéro 2026-022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 2026-022 au siège social de la Régie, aux heures normales de bureau et sur le site internet www.rssirmaski.ca/documentation ;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Etienne-des-Grès, ce 12 août 2026.

Isabelle Plante,
Secrétaire-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Isabelle Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, certifie par la présente l'avis de promulgation du règlement #2026-022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été affiché sur le site internet www.rssirmaski.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat le 12 août 2026.

Isabelle Plante,
Secrétaire-trésorière